

Fleuriste (BM)

RNCP7419 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	312p, 211w
Code(s) ROME	D1209, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3010 — Fleuristes, vente et services des animaux familiers
Date d'échéance	29/11/2018

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet de maîtrise de fleuriste assure les activités de production et de direction de l'entreprise artisanale (ou d'un centre de profit dans le cas d'entreprises multi-sites).

Le fleuriste est à même de réaliser et créer des prestations florales de grandes (ensemble scénographique, une suspension florale,...) et petites dimensions (bijoux floraux, une incrustation végétale,...) et d'en superviser la réalisation de la vente en boutique à la mise en place lors de manifestations événementielles (contrat avec les entreprises, hôtels, restaurants, manifestations diverses,...) en veillant au strict respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales. Il est également à même de créer, développer et manager une entreprise artisanale de fleuristerie en termes de commercialisation, de gestion économique et financière et de management des ressources humaines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées du domaine professionnel : - Effectuer une prestation fleuristique créative qui tienne compte des souhaits du client

- Organiser et gérer les productions florales quotidiennes et particulières
- réaliser et créer une prestation florale dans l'infiniment grand* dans le respect des normes environnementales d'hygiène et de sécurité (une sculpture végétale, une suspension (mobile, lustre...), une compression (physique/visuelle), une armature structurelle, un ensemble scénographique, un objet expérimental dans l'infiniment grand).
- réaliser et créer une prestation florale dans l'infiniment petit* dans le respect des normes environnementales d'hygiène et de sécurité (bijoux floraux, « orfèvrerie » végétale ou pièce d'orfèvrerie, une incrustation végétale, une inclusion végétale dans la transparence, un accessoire de mode, une marqueterie végétale et/ou minérale, un objet expérimental dans l'infiniment petit).
- L'infiniment grand : tous types d'œuvre demandant un fleurissement et/ou une finition sur place
- L'infiniment petit : tous types d'œuvre demandant l'utilisation des microtechniques

Capacités attestées du domaine transversal :

- Créer, reprendre et développer une entreprise de fleuristerie en s'appuyant sur un réseau de partenaires et de professionnels institutionnels.
- Promouvoir l'entreprise de fleuristerie en élaborant une stratégie commerciale et en identifiant les moyens d'actions

commerciales et de communications adaptées.

- Analyser la santé financière d'une entreprise, mesurer sa rentabilité et proposer des solutions correctives et/ou de développement de l'activité. Piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise de fleuristerie
- Gérer les ressources humaines de l'entreprise en respectant les principes de droit du travail.
- Echanger en langue étrangère dans l'exercice de son métier de fleuriste

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BM de fleuriste exerce principalement en entreprise artisanale (moins de 20 salariés par atelier de production) mono-site ou multi-sites.

Il peut également être salarié d'un utilisateur final de prestations florales (hôtels de luxe, salles pour événementiel,...) être responsable d'un centre de profit pour une enseigne.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la certification de fleuriste (BM) est un chef d'entreprise artisanale, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un salarié chef d'équipe, responsable de magasin selon la taille de l'entreprise (multi sites), en recherche de qualification et de reconnaissance de son savoir-faire dans le domaine de la fleuristerie.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'obtention du Brevet de maîtrise délivre également la qualité de maître artisan pour la certification qui nous intéresse : le titre de maître artisan est régi par le décret n°98-247 du 2 avril 1998. Le titre de maître artisan est une garantie pour le consommateur d'une haute maîtrise professionnelle, mais aussi d'une aptitude à la gestion d'entreprise et à la formation des jeunes en apprentissage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 794 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 380
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	42 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui
- des formateurs ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation
- le président du jury particulier
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est constitué à 50% au minimum de professionnels (chefs d'entreprise et salariés), le reste de représentants de l'organisme de formation

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 29/11/2018

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34712

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7419/>